

LE 9 MARS 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au centre culturel du Domaine-Vert Nord, 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord, Mirabel, le lundi neuf mars deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière
M. Nicolas Bucci, greffier adjoint

Sont absents :

MM. Jean Bouchard, maire
Marc Laurin, conseiller

224-03-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2020, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

31. Adoption du règlement numéro S-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)

Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :

- a) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-76, relativement à la construction de serres agricoles sis au 16949, chemin Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON DE RELATIONS D'AFFAIRES :

33. Adoption du règlement numéro U-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint Janvier. (G8 400)

225-03-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 février 2020, tel que présenté.

226-03-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 21 février au 5 mars 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 26 février au 9 mars 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 25 février au 9 mars 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 074 822,90 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	557 420,57 \$
• TOTAL.....	<u>5 632 243,47 \$</u>

227-03-2020 Mandat du maire et le défaut d'assister aux séances. (G1 211 101)

CONSIDÉRANT QUE M. le maire Jean Bouchard n'a pas assisté aux séances publiques de ce conseil depuis la séance extraordinaire du 6 janvier 2020 et qu'il est connu qu'il devra s'absenter pour une période de 90 jours consécutifs depuis cette date, soit au-delà du 14 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de monsieur le Maire est due à des motifs sérieux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) stipule que le conseil peut, en

temps utile, décréter que le défaut d'assister aux séances du conseil, n'entraîne pas la fin du mandat du membre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Patrick Charbonneau a été nommé maire suppléant dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire a confirmé sa volonté à poursuivre son mandat;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que le conseil se prévale de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'il soit décrété que le défaut de monsieur le Maire, Jean Bouchard, d'assister aux séances du conseil, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité, n'entraîne pas la fin de son mandat.

228-03-2020	Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2020-2021 et autorisation afin de présenter une demande d'aide financière. (G5 500 U4 N14019 #96013)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à demander une aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2020-2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville de Mirabel s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2020-2021 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire auprès du ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

229-03-2020	Transfert des redevances reçues pour la coupe de jardinage dans les boisés du parc régional du Bois de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G5 500 #103554)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la coopérative « Terra-Bois » procède et procédera à des travaux de coupes de jardinage des boisés situés sur le terrain du parc régional du Bois de Belle-Rivière, ce qui engendrera des redevances approximatives de 25 000 \$ par année, au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire foncière du parc du Bois de Belle-Rivière et que ces redevances seront versées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux éducatifs situés sur l'ensemble du site du parc du Bois de Belle-Rivière ont besoin d'être remplacés ou restaurés;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser que la redevance annuelle d'un montant approximatif de 25 000 \$, par année, pour les trois (3) prochaines années, versée par la coopérative « Terra-Bois » à la Ville, soit versée à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour procéder au remplacement et/ou la restauration des panneaux éducatifs situés sur l'ensemble du site du parc du Bois de Belle-Rivière.

230-03-2020 Imputation de dépenses au fonds des parcs et terrains de jeux concernant une dépense pour le chalet de parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-Canut. (G5 213) (Projet génie G7 115 S11 N15546)

CONSIDÉRANT QUE divers travaux ont été autorisés par les réquisitions numéros 128124, 128125 et 128126;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'imputer une dépense au montant de 51 865,23 \$, taxes incluses, au fonds des parcs et terrains de jeux, le tout pour divers travaux apparaissant aux réquisitions portant les numéros 128124, 128125 et 128126, lesquelles réquisitions sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

231-03-2020 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire totale des travaux :

- a) de remplacement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine et Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut, et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme « Effel Experts-Conseils » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les règlements numéros 2235, 2236 et 2237 et par la résolution numéro 485-06-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(2018-049) (X3 U3 N15390)**

232-03-2020 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Philippe-Giroux, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « Tetra Tech QI inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 17-01-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». (X3 S12 N15301)

233-03-2020 Demande d'autorisation relative à un mandat de services professionnels concernant le contrôle biologique des moustiques. (2019-081) (X4 211 U3 N9495)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 février 2020, le conseil municipal, octroyait par la résolution numéro 116-02-2020, le contrat relatif à un mandat de services professionnels concernant le contrôle biologique des moustiques à la firme « G.D.G. Environnement ltée »;

CONSIDÉRANT QUE la firme « G.D.G. Environnement ltée » doit obtenir une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2020 à 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la firme « G.D.G. Environnement ltée » à demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une autorisation ministérielle pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la Ville de Mirabel pour les années 2020 à 2023.

234-03-2020 Prolongation du contrat concernant les analyses de laboratoire / eau potable à « Groupe Environnex inc. » pour les années 2020 et 2021. (2018-025) (X3 511 U3 N8025)

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2018, la Ville de Mirabel octroyait un contrat relatif à des analyses de laboratoire / eau potable, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, à la firme « Groupe Environnex inc. »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du « Cahier des charges générales » du contrat, la Ville peut, à son gré, se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De prolonger le contrat obtenu par « Groupe Environnex inc. », pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon les modalités prévues au contrat.

235-03-2020 **Modification de la résolution numéro 285-04-2018 Dépenses relatives à la fourniture de personnel additionnel au camp de jour au Bois de Belle-Rivière, concernant la soumission relative à l'engagement de moniteurs-Camp de jour – étés 2016 à 2020, afin d'ajouter un paragraphe et de modifier au dernier paragraphe le montant de la dépense. (X5 112 U3 N06249 #95928)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 285-04-2018 *Dépenses relatives à la fourniture de personnel additionnel au camp de jour au Bois de Belle-Rivière, concernant la soumission relative à l'engagement de moniteurs-Camp de jour – étés 2016 à 2020*, laquelle autorisait une dépense supplémentaire à « Camp Sportmax inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la dépense additionnelle concernait également les camps de jour pour les Récré-O-Camps;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 285-04-2018 *Dépenses relatives à la fourniture de personnel additionnel au camp de jour au Bois de Belle-Rivière, concernant la soumission relative à l'engagement de moniteurs-Camp de jour – étés 2016 à 2020*, afin d'ajouter un paragraphe et de modifier au dernier paragraphe le montant de la dépense, soit :

- D'ajouter après le 1^{er} paragraphe, le paragraphe suivant :
« *CONSIDÉRANT la résolution numéro 160-02-2018 Soumission relative à la fourniture de personnel – Camps de jours – Récré-O-camps.* »
- De modifier au dernier paragraphe, les chiffres « 693 800 \$ » par les chiffres « 266 600 \$ ».

236-03-2020 **Soumission relative à l'entretien des espaces verts – Coupes de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2020, 2021 et 2022. (2019-086) (G7 311 101 U3 #108011)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Roy », la soumission relative à l'entretien des espaces verts – Coupes de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2020, 2021 et 2022, pour des prix unitaires, incluant les taxes, apparaissant au devis, suite à leur soumission ouverte le 3 février 2020, soit pour des prix approximatifs pour trois (3) années, incluant les taxes, indiqués au tableau ci-après, soit :

Bloc A : 212 647,54 \$

Bloc B : 207 159,69 \$

Bloc C : 201 770,18 \$

Total : 621 577,41 \$ (pour les 3 années)

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-086 préparé en décembre 2019 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 101 U3, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

237-03-2020	Soumission relative à la fourniture et livraison d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante, épandeur d'abrasifs et équipement de déneigement. (2019-085) (G6 112 U3 N4960)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excellence Peterbilt », la soumission relative à la fourniture et livraison d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante, épandeur d'abrasifs et équipement de déneigement, pour un prix global de 414 990,76 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 10 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-085 préparé en janvier 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4960, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 10 ans.

238-03-2020	Soumission relative au service de déchiquetage des branches. (2020-004) (X4 111 U3 N12380)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Coupes Forexpert inc. », la soumission relative au service de déchetage des branches, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 46 564,88 \$, pour la 1^{ère} année, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 13 février 2020, la présente soumission couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-004 préparé le 12 janvier 2020 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro X4 111 U3 N12380, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

239-03-2020	Soumission relative à la fourniture et livraison d'un (1) camion fourgon utilitaire de type cargo, à toit surélevé, année 2020, pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (2020-013) (G6 112 U3 N9314)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission et que celle-ci n'est pas conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De rejeter la seule soumission reçue et ouverte le 18 février 2020 relative à la fourniture et livraison d'un (1) camion fourgon utilitaire de type cargo, à toit surélevé, année 2020, pour le Service de l'équipement et des travaux publics.

240-03-2020	Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires, année 2019 ou 2020. (2020-007) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Blainville Mitsubishi », la soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires, année 2019 ou 2020, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global de 87 424,69 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 27 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-007 préparé en février 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication d'une partie de la présente soumission, soit pour les véhicules identifiés sous les numéros RE20-21 et RE20-57, est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

D'imputer une partie de cette dépense, soit pour les véhicules identifiés sous les numéros RE20-21 et RE20-57, au fonds du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

241-03-2020	Soumission relative à la fourniture et livraison de sphères décoratives en béton pour la saison 2020. (2020-015) (G6 112 U3 N15559)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont non conformes ou que les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 26 février 2020 relatives à la fourniture et livraison de sphères décoratives en béton pour la saison 2020.

242-03-2020	Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) camionnettes 1 tonne et une (1) camionnette $\frac{3}{4}$ tonne, année 2020, pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Service de l'équipement et des travaux publics. (2020-014) (G6 112 U3 N7936)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Patrick Lalande Votre courtier automobile inc. pour Blainville Ford », la soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) camionnettes 1 tonne et une (1) camionnette $\frac{3}{4}$ tonne, année 2020, pour le Service des loisirs, de la

culture et de la vie communautaire et le Service de l'équipement et des travaux publics, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global de 179 087,36 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 2 mars 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-014 préparé en février 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7936, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

243-03-2020	Soumission relative au marquage ponctuel de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023. (2020-009) (X3 310103 U3)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) », la soumission relative au marquage ponctuel de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 844 770,82 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 2 mars 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-009 préparé en février 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 310 103 U3, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

244-03-2020	Soumission relative au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023. (2020-012) (X3 310 103 U3)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du

Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) », la soumission relative au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 668 496,98 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 2 mars 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-012 préparé en février 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 310 103 U3, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

245-03-2020	Acquisition d'une servitude pour l'entreposage de neige sur une partie du lot 6 047 806, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 212 102 S14 N15329 #108456)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9443-7986 Québec inc. (Isabelle Roy) » ou de tout autre propriétaire, une servitude pour des fins d'entreposage de neige sur une partie du lot 6 047 806, dans le secteur de Saint-Canut, le tout aux conditions apparaissant à une promesse de cession signée le 12 février 2020.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

246-03-2020	Promesse de cession d'une partie du lot 2 743 805 et du lot 1 691 981 à « Office municipal d'habitation de Mirabel », dans le secteur de Saint-Saint-Janvier. (G7 410 N2325)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De promettre de céder à « Office municipal d'habitation de Mirabel », le lot 1 691 981, dans le secteur de Saint-Janvier, conditionnellement à son acquisition définitive par la Ville et aux mêmes conditions auxquelles le lot aura été acquis, et ce, dans le but d'y construire des logements sociaux.

De promettre de céder à « Office municipal d'habitation de Mirabel », le lot ou une partie du lot 2 743 805, dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'illustré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à titre de contribution additionnelle du milieu.

247-03-2020	Autorisation de signature d'une convention d'octroi d'un droit d'accès entre la Ville de Mirabel et la compagnie « Rona inc. », dans le secteur de Saint-Canut. (X3 511 U4 N11446)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire procéder ou faire procéder à des travaux de forage d'un puits, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre de la recherche en eau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de forage, la Ville doit accéder au terrain de la compagnie Rona inc., situé au 9156, route Sir-Wilfrid-Laurier;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une convention d'octroi d'un droit d'accès relative à des travaux de forage d'un puits, avec la compagnie «Rona inc. », tel qu'il appert d'un projet de convention joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

248-03-2020	Signature d'une entente entre les Villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse modifiant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air. (G3 312 U4 N1039)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 1985, les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse ont signé une entente relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air (l'Entente);

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales a officialisé par décret, le 28 octobre 1985, la constitution de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert;

CONSIDÉRANT QUE les villes membres ont signé le 18 juillet 2007 une modification à l'Entente, laquelle a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 28 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente, telle que modifiée, prévoit une date d'échéance au 31 décembre 2019 et une clause de renouvellement automatique de 8 ans à moins que l'une des municipalités partie à l'entente n'informe les autres par écrit de son intention d'y mettre fin au moins 12 mois avant l'échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel, par la résolution 1059-12-2018 de son conseil municipal adoptée le 17 décembre 2018, avisait les autres villes membres de son intention de renégocier les modalités de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les villes membres n'ont pas été en mesure de renégocier les termes de l'Entente avant l'échéance du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les villes membres souhaitent éviter la dissolution de la Régie et par conséquent, ils ont convenu de prolonger l'Entente pour une durée de trois (3) ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'Entente modifiant l'entente relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air avec les villes de Boisbriand, de Blainville et Sainte-Thérèse, afin de prolonger l'entente pour une période de trois (3) ans, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

249-03-2020	Signature d'une entente de partenariat avec la compagnie « Holding ICAR intl. » relative à l'événement « Festival Aéronautique Volaria ». (G3 216 102 U4 N15569)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE « Holding ICAR intl. » désire tenir, sur le territoire de la Ville, un événement dénommé « Festival Aéronautique Volaria » du 24 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de commanditaire, accepte de verser, en trois (3) versements, un montant total de 150 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente de partenariat, à titre de commanditaire, avec « Holding ICAR intl. » et de verser un montant total de 150 000 \$, en trois (3) versements égaux, de 50 000 \$, soit le 1^{er} avril, le 1^{er} juin et le 1^{er} août 2020, le tout tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 9 mars 2020.

250-03-2020	Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Mirabel et la compagnie « Immeubles Trévi inc. (X3 512 U4 N1011 #108446)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir avec la compagnie « Immeubles Trévi inc. », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé en date du 9 mars 2020.

251-03-2020	Acceptation des coûts et signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de Bell Canada dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 400 U4 N13922)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de Bell Canada;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter l'estimation des coûts, de Bell Canada, de l'ordre de 105 868,15 \$, plus les taxes applicables et de s'engager à payer les coûts finaux réels, le tout pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Bell Canada » relativement auxdits travaux.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2370.

252-03-2020	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1539 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générale et spéciale relativement à la construction de bâtiment industriel afin de prolonger le programme et autres modalités et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2383)
--------------------	---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1539 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générale et spéciale relativement à la construction de bâtiment industriel* afin de prolonger le programme et autres modalités.

À cet égard, madame la conseillère Guylaine Coursol dépose un projet de règlement.

253-03-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant le maire à nommer des constables spéciaux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2385)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant le maire à nommer des constables spéciaux.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

254-03-2020 Adoption du règlement numéro 2365 modifiant le règlement numéro 1333 concernant le traitement des élus municipaux, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales, pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant et pour revoir la clause d'indexation. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté le 27 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement fait l'objet de modification, soit par le remplacement de la clause d'indexation pour référer au taux de variation obtenu selon l'augmentation ou la diminution de l'indice moyen des prix à la consommation pour la région de Montréal établi par Statistique Canada pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

CONSIDÉRANT QU'ont été mentionnés à haute voix la portée du règlement et son objet, soit qu'une rémunération additionnelle mensuelle, au montant de 1250 \$ est versée au membre du conseil, dûment désigné par résolution, pour siéger sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales.

Également, lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant, il est versé au maire suppléant une rémunération.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2365, tous les membres du conseil votent en faveur du présent règlement, y compris le maire.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 255-03-2020), EN RAISON DE RELATIONS D'AFFAIRES :

255-03-2020 Adoption du règlement numéro U-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020, le projet de règlement numéro PU-2372 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2372 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 10 février 2020 et que lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2372 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2372 nous est parvenue au plus tard le 27 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2372, tel que présenté.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

256-03-2020 Nomination au poste de préposé réseaux, journalier et chauffeur (équipe jour-nuit) pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer Guillaume Carrière, au poste de préposé réseaux, journalier et chauffeur (équipe jour-nuit) pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

257-03-2020 Nominations aux postes de préposés aux travaux publics, journaliers et chauffeurs pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Martin Leduc, David Parent, Jean-Marie Minville et Jean-Sébastien Leduc, aux postes de préposés aux travaux publics, journaliers et chauffeurs pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personnes salariées régulières à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

258-03-2020 Nomination au poste d'inspecteur au développement organisationnel et relations communautaires au Service de police et abolition du poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police. (G4 200 et G4 114)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer Jacques Caza au poste d'inspecteur au développement organisationnel et relations communautaires au Service de police, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

D'abolir le poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police, et ce, à compter du 10 mars 2020.

259-03-2020 Délégation relative à l'acquisition de servitudes d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet. (X4 210 U2 N12300)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1706 *Relatif à l'installation de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV)*;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 1706, une servitude doit être octroyée à la Ville, par le propriétaire, pour garantir le respect de toute et chacune des obligations relatives à un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de ce type d'installations depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans les circonstances d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte de servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage et de droit d'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, à la condition que les éléments suivants soient respectés :

- le projet d'acte de servitude est conforme aux prescriptions du règlement numéro 1706;

- la demande de permis de l'installation septique et/ou du permis de construction est validée par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme;
- la Ville n'assume aucun frais pour la préparation et la publication de l'acte de servitude.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De déléguer et d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte de servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage et de droit d'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et les autres documents nécessaires suivant les considérations et conditions invoquées ci-avant.

Dépôt de documents.

Le greffier adjoint dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 6 mars 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2370 « Autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins ». (G8 400)

Affaires nouvelles.

260-03-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-76, relativement à la construction de serres agricoles sis au 16949, chemin Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-76, relativement à la construction de serres agricoles sis au 16949, chemin Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 187-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-76, relativement à la construction de serres agricoles sis au 16949, chemin Victor, sur les lots 6 160 633 et 2 362 208, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserve de l'ajout d'arbres (conifères ou cèdres) en façade du bâtiment le long du chemin Bélanger, de l'ajout d'écrans ou de rideaux de type « black-out » pour les murs latéraux ainsi de prévoir des heures d'éclairage en alternance dans le but de réduire la luminosité en soirée.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

261-03-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Nicolas Bucci, greffier adjoint